



AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 28 août 2026, qui se tiendra à compter de 12h00 (midi), au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

**Localisation de l'immeuble**

Lot # 6 572 670, terrain vacant, 125<sup>e</sup> Rue

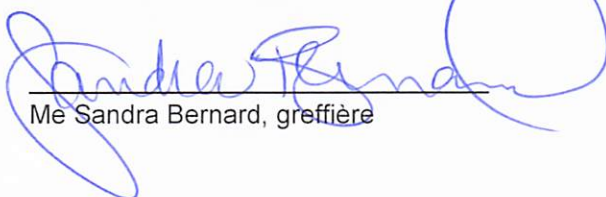
**Nature de la demande**

Autoriser 22 cases de stationnement, alors que la norme minimale est de 29 cases pour le bâtiment projeté (superficie de plancher de 863,3 m<sup>2</sup>) ayant un usage *Services communautaires*.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 28 août 2026, à compter de 12h00 (midi).

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 12 août 2026.



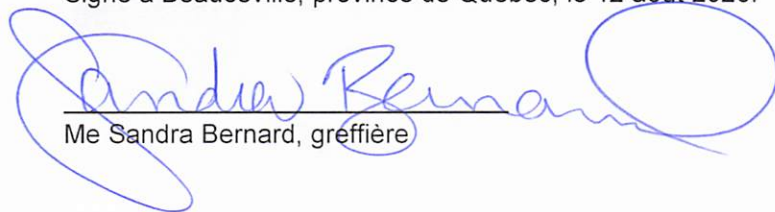
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 12 août 2026.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 12 août 2026.



Me Sandra Bernard, greffière